

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE ARCHIGNY (VIENNE)

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE

AU PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE LA COMMUNE DE ARCHIGNY

Par arrêté n° 2025-xx en date du 24/09/2025, le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, M. Jean-Pierre ABELIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative aux projets mentionnés ci-dessus, du vendredi 17 octobre 2025 à 9h00 au mardi 18 novembre 2025 à 17h inclus.

Mise à disposition du dossier

Les dossiers seront disponibles en version papier à la mairie de Archigny uniquement pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les dossiers seront disponibles en version numérique sur le site internet de la Commune de Archigny et de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, accessible 7j/7h et 24h/24h pendant la durée de l'enquête publique: www.mairie-archigny.fr et www.grand-chatellerault.fr

Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, **reçues uniquement pendant la durée de l'enquête :**

Par courriel à l'adresse suivante : pluarchigny.enquetepublique@grand-chatellerault.fr, en indiquant en objet « enquête publique révision générale »

- Par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, M. Bernard THIBAUD, parvenu à l'adresse suivante : Commune de Archigny, 38 rue Roger Furgé 86 210 ARCHIGNY (observations reçues pendant l'enquête publique uniquement)
- Sur le registre d'enquête publique, disponible à la mairie de Archigny, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences du commissaire-enquêteur

Par décision n° E25000118/86 du 04/07/2025, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné un commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête : Monsieur Bernard THIBAUD et un commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Jean-Marc MRZYGLIOD. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, à la mairie de Archigny aux jours et horaires suivants :

DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES :

- Vendredi 17 octobre de 9 heures à 12 heures,
- Jeudi 06 novembre de 9 heures à 12 heures,
- Mardi 18 novembre de 14 heures à 17 heures,

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue au siège de l'enquête publique : Mairie de Archigny, 38 rue Roger Furgé 86 210 ARCHIGNY Tel : 05 49 85 31 26

A l'issue de l'enquête, et après modifications éventuelles pour tenir compte de l'avis de l'autorité environnementale (MRAe), des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la mairie de Archigny, sur le site internet de la commune de Archigny, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.